

Les stages au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE)

Le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères permet aux étudiants inscrits en master à l'EHESS d'effectuer un stage à l'administration centrale (Paris ou Nantes) ou à l'étranger.

Toutes les informations sur le site :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/emplois-stages-concours/stagiaires-etudiants/>

Types de missions :

- En France, le stagiaire est accueilli dans une de ses directions : politique, géographique, stratégique, juridique, de la mondialisation, etc.
- A l'étranger, il effectue son stage dans une mission diplomatique (chancellerie politique, service de presse, service de coopération et d'action culturelle, section consulaire) ou un poste consulaire

Conditions d'éligibilité :

- Être inscrit en master à l'EHESS
- Être affilié(e) à la sécurité sociale

Comment postuler :

1. Consultez les offres de stage sur « la place de l'apprentissage et des stages » (PASS) du portail de la fonction publique et sélectionner « MEAE » dans « organe de rattachement »
www.fonction-publique.gouv.fr/pass
2. Créez un profil sur PASS
3. L'EHESS doit donner son accord pédagogique et administratif à votre projet de stage (thématiques, durée, lieu du stage, etc...). Cet accord se matérialise par un formulaire dont le SAIP complètera la partie « établissement ». Joindre impérativement une lettre ou un mail de soutien du tuteur, le tout à l'adresse mail saip@ehess.fr
4. Une fois que le SAIP vous aura renvoyé le formulaire par mail, finalisez votre dossier de candidature dans votre espace personnel sur PASS.
5. Saisie de la candidature en ligne : vous devez saisir une candidature en ligne pour chaque offre de stage à laquelle vous souhaitez postuler. Les candidatures spontanées ne sont pas acceptées.
6. Votre candidature sera alors ensuite examinée par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères qui décidera de la transmettre ou non au tuteur de stage à l'origine de l'offre.
7. Vous serez informé(e) par email de la suite (positive comme négative) donnée à votre candidature.
8. En cas de réponse positive et une fois votre accord définitif donné, vous recevrez par courriel votre convention de stage à signer et faire signer par votre établissement, accompagnée de certaines pièces à fournir afin que votre dossier soit validé administrativement. En cas de désistement ultérieur pour convenances personnelles, les candidats ne seront plus éligibles à un stage au sein du MEAE.

Pour plus d'informations, contactez le Service de l'Aide à l'Insertion Professionnelle (SAIP)
54 Bd Raspail, 75006 Paris, bureau 8-08
01 49 54 24 34
saip@ehess.fr